



FEDERATION FRANÇAISE DE SKI
COMITE DE SKI D'ILE DE FRANCE ET DES REGIONS SNORD -OUEST,
2 Passage du Guesclin 75015 PARIS -Tel 01 44 75 46 75

INTERNET : <http://www.ski-paris-nord-ouest.fr> E-MAIL : secretariat@ski-paris-nord-ouest.fr

Nous avons le plaisir de vous inviter au

23^{ème} CHALLENGE DES ENTREPRISES

Il se déroulera à **Serre Chevalier**

Du Lundi 16 au Vendredi 20 mars 2019,

Comme l'an dernier le Challenge est suivi du Championnat de France Esprit Racing Ski en entreprises 2020.

En pratique le vendredi accueillera 2 super G dont l'un sera organisé par la commission Esprit Racing et comptera pour le Championnat de France 2019.

Le Challenge des entreprises est organisé par le **Comité Régional Ile de France Nord-Ouest**. Vous trouverez le **bulletin s'inscription joint à retourner avec le règlement**.

Attention pour les super G du vendredi les inscriptions sont reçues sur le site de la commission esprit racing : <http://www.esprittracingffs.fr/index.php>

rubrique **s'inscrire aux événements**

Programme prévisionnel:

Dimanche 15 mars: 18h Accueil et pot de bienvenue – distribution des forfaits

Lundi 16 mars: Slalom 2 manches,

Mardi 17 Mars : Géant 2 manches – Format Esprit Racing

Mercredi 18 Mars : Entraînement Descente et Descente n° 1

Jeudi 19 Mars : Entraînement Descente et Descente n° 2.

Vendredi 20 Mars super G du Challenge et Super G du Championnat de France

Samedi 21 Mars En soirée : dîner et proclamation des résultats du Challenge.

L'ensemble des participants est **invité** par la commission Esprit Racing.

Pensez à réserver vos logements du dimanche 15 au dimanche 22 afin de pouvoir participer au Championnat de France – **La participation est ouverte à tous** (hors sélection pour le Trophée Berros).

Vous pourrez trouver un hébergement auprès de la centrale de réservation habitation dont voici le numéro: 04 92 24 98 80, à Villeneuve ou Chantemerle. Vous pouvez également contacter Joséphine immobilier: 06 37 61 89 50.

Vous pouvez prendre des pass pour le tunnel du Frejus ici (50% de réduction)

<https://www.serre-chevalier.com/hiver/divers/pass-frejus-tunnel/>



FEDERATION FRANÇAISE DE SKI

COMITE DE SKI D'ILE DE FRANCE ET DES REGIONS SNORD -OUEST,

2 Passage du Guesclin 75015 PARIS -Tel 01 44 75 46 75

INTERNET : <http://www.ski-paris-nord-ouest.fr> E-MAIL : secretariat@ski-paris-nord-ouest.fr

Renseignements et inscriptions :

Thierry Faure : thierry.faure@ski-paris-nord-ouest.fr

Bruno Veillet-Lavallée : bruno.veillet-lavallee@ski-paris-nord-ouest.fr

REGLEMENT

1. La commission Esprit Racing - Ski Entreprise du Comité Régional de Ski d'Ile de France et Nord-Ouest de la Fédération Française de Ski organise le Challenge des Entreprises comprenant 5 courses de ski Alpin, ouvertes aux concurrents hommes et dames classés ou non classés, appartenant à un club "Ski Entreprise" affilié à la FFS, ainsi qu'à tous les coureurs licenciés de la FFS à partir de la catégorie U18.
2. Le Comité d'Organisation du Challenge des Entreprises sera exclusivement composé :
 - d'un Responsable du Club des Sport de Serre Chevallier
 - des Responsables du Comité Régional de Ski d'Ile de France et Nord-Ouest
 - d'un Délégué Technique de la FFS
3. Les courses seront techniquement organisées par le Club des Sport de Serre Chevallier suivant le règlement officiel de la FFS en vigueur à la date des épreuves. Ces épreuves homologables comporteront:
 - un Géant (disputés en une ou deux manches suivant les conditions météo),
 - un Slalom (disputés en deux manches),
 - Un Super Géant,
 - deux Descentes.
4. Le Comité d'Organisation pourra décider, en fonction des conditions atmosphériques ou d'enneigement ou toute autre raison sportive, du report ou de l'annulation de toute épreuve.
5. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants aux épreuves en cas de nécessité ou en fonction de conditions locales contraignantes.
6. Le Comité de course, constitué par le Comité d'Organisation et d'un représentant de chaque club engagé, sera habilité à prendre toute décision jugée nécessaire, la veille et pendant l'épreuve sous la direction du Délégué Technique.
7. L'inscription et la participation aux course sont soumise au respect des règles FFS en vigueur. En particulier, tous les concurrents devront être titulaires d'une licence FFS validée par un visa médical l'ayant reconnu apte à la compétition de ski pour la saison en cours. Le port du casque homologué aux normes en vigueur et d'une protection dorsale sont obligatoires pour prendre le départ des épreuves.
8. L'assurance des coureurs et responsables de clubs est à la charge des clubs engagés. Le Comité d' Organisation décline toute responsabilité civile ou pénale concernant les accidents qui pourraient survenir aux coureurs ou aux officiels pendant le transport, l'hébergement, l'entraînement, les compétitions ou la pratique du ski libre à l'occasion de ces journées de course.



FEDERATION FRANÇAISE DE SKI

COMITE DE SKI D'ILE DE FRANCE ET DES REGIONS SNORD -OUEST,

2 Passage du Guesclin 75015 PARIS -Tel 01 44 75 46 75

INTERNET : <http://www.ski-paris-nord-ouest.fr> E-MAIL : secretariat@ski-paris-nord-ouest.fr

9. Le Comité d'Organisation pourra demander aux clubs engagés d'assurer tout ou partie du contrôle des portes pendant les courses.
10. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent afin de préserver l'intérêt collectif des compétitions.
11. Le Challenge des Entreprises sera remis à l'équipe la plus performante sur la base d'un classement réalisé par cumul des points course dans quatre épreuves : une dans chaque discipline et en choisissant le total le plus favorable pour les descentes. Seules les personnes appartenant au même club (n° d'affiliation FFS) peuvent être considérées comme constituant une équipe.
Ce classement sera établi sur la base de trois compétiteurs (qui pourront être différents à chaque épreuve) dont au moins un homme et une dame.
12. Un classement combiné individuel homme et dame sera calculé et récompensé sur l'ensemble des 5 épreuves alpines
13. Il sera établi un classement individuel par épreuve, ainsi qu'un classement combiné sur les 5 épreuves par cumul des points course.
Une récompense sera attribuée aux 3 premiers coureurs hommes et dames du classement combiné.
14. L'engagement aux épreuves implique l'acceptation sans condition du présent règlement.